

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SAINT-CONSTANT LE MARDI 4 JUILLET 2023

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mardi 4 juillet 2023 à 18h23, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare et Mario Perron.

Sont absents à cette séances messieurs les conseillers David Lemelin et André Camirand ainsi que madame la conseillère Natalia Zuluaga Puyana.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière, sont présentes.

342-07-23

DESTITUTION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 1887

CONSIDÉRANT la portée et la nature des négligences dont l'employé a fait preuve, des responsabilités inhérentes à sa fonction, de son attitude dans le cadre de l'enquête, de l'importance de la vigilance requise dans une organisation comme la nôtre et de la gravité des manquements;

CONSIDÉRANT toutes les circonstances de cette affaire.

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

De mettre fin à l'emploi de l'employé 1887 en date du 28 juin 2023.

D'autoriser le versement de ses diverses banques de temps inutilisées à ce jour ainsi que tout montant pouvant lui être dû à titre d'indemnité pour des vacances accumulées mais non utilisées.

D'autoriser le versement de deux (2) semaines à titre d'indemnité tenant lieu du préavis de cessation d'emploi.

Que les crédits requis au paiement de la présente dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-160-00-111.



343-07-23

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 225-07 « AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE – COMMUNICATION DE DONNÉES ET DIFFUSION DANS UNE BANQUE EN LIGNE SUR INTERNET »

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée régulière du 9 juillet 2007, le Conseil de la Ville de Saint-Constant a adopté la résolution numéro 225-07 « Autorisation de signature - Entente avec la Société québécoise d'information juridique - Communication de données et diffusion dans une banque en ligne sur Internet »;

CONSIDÉRANT que par cette résolution, la Ville autorisait la signature de l'Entente concernant la communication de données et leur diffusion dans une banque en ligne sur Internet entre SOQUIJ et la Ville et désignait madame Marie-France Lalonde pour l'application de ladite entente;

CONSIDÉRANT que madame Marie-France Lalonde n'est plus à l'emploi de la Ville;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier la résolution numéro 225-07 « Autorisation de signature - Entente avec la Société québécoise d'information juridique - Communication de données et diffusion dans une banque en ligne sur Internet » par le remplacement, au deuxième paragraphe des conclusions, du nom de Marie-France Lalonde par celui de Danielle Ducharme, afin de désigner madame Ducharme pour l'application de ladite entente.

D'autoriser madame Danielle Ducharme à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

344-07-23

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 446-04 « AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE ADMNISTRATIVE AVEC LA S.A.A.Q. CONCERNANT LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS » ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 192-06

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée régulière du 14 décembre 2004, le Conseil de la Ville de Saint-Constant a adopté la résolution numéro 446-04 « Autorisation de signature - Entente administrative avec la S.A.A.Q. concernant la communication de renseignements »;

CONSIDÉRANT que par cette résolution, la Ville autorisait la signature de l'entente administrative concernant la communication de renseignements entre la Société de l'assurance automobile du Québec et la Ville et désignait madame Lisette Goyer pour l'application de ladite entente;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 446-04 a été modifiée par la résolution numéro 192-06 pour désigner madame Marie-France Lalonde pour l'application de ladite entente;



No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que madame Marie-France Lalonde n'est plus à l'emploi de la Ville

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier la résolution numéro 446-04 « Autorisation de signature - Entente administrative avec la S.A.A.Q. concernant la communication de renseignements » par le remplacement du nom de Lisette Goyer à chaque endroit où il est écrit par celui de Danielle Ducharme.

D'abroger la résolution 192-06 « Modification de la résolution 446-04 Autorisation de signature - Entente administrative avec la S.A.A.Q. concernant la communication de renseignements ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution ou annotation

